

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-584482

50081

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 111111 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELMouki YANNES

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0644256336 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Id:13 IDUGUI
Sect de stomatologie et de
Chirurgie Maxillo-Faciale
CASA

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ADAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Fracture

EL MOUNKI

01/01/2013

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 19/11/2013

Signature de l'adhérent(e) :

Idris IDUGUI

Idris IDUGUI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/11/2011	Dr Idris T DUGU See de Stomatologie et de Maxillo-Faciale CASA	1		INP : 11.13 T DUGU Dr Idris T DUGU See de Stomatologie et de Maxillo-Faciale CASA

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Casablanca, le 29.10.20.....

Enfant Adam El Novici



70.60x2
of AVUNINTIN enfant

1 dose kg x 3 l. x 0.86

2/ EL Novici

1 Buv x 3 l

PPV: 70,60 DH
LOT: 640383
PER: 09/2021

PPV: 70,60 DH
LOT: 623784
PER: 06/2021

PHARMACIE BD MOHAMMED VI
Angle Bd Mgr Vial El Hakef Rue 286
N°37 Hay N° Abdellah Aït Chac
Tel: 0522 50 49 37

Mr. Idris TIUGUI
Stomatologie et Chirurgie
Maxillo - Facial
Casablanca

0661. 88.90.82

Geogia
Mexico - Recife
Sorwoldie - El Chonque
D.L. Tidwell TOONCUTI